



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR)

N° 1000353752

TITRE : BÂTON LÉGER



Objectif et contenu de la présente demande de renseignements

La présente demande de renseignements (DDR) porte sur les bâtons légers.

Elle vise à établir un dialogue avec l'industrie et à obtenir ses commentaires.

La DDR comprend les parties suivantes :

- **PARTIE I – Processus de demande de renseignements** : Information sur l'objectif de la présente demande de renseignements et sur la procédure à suivre pour y répondre;
- **PARTIE II – Questions destinées à l'industrie** : Les questions auxquelles l'industrie est invitée à répondre dans le cadre de la présente demande de renseignements;
- **PART III : ANNEXES :**
 - ANNEXE A – BÂTONS LÉGERS
 - ANNEXE B – FICHE TECHNIQUE DES BÂTONS LÉGERS



PARTIE I : PROCESSUS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

La présente demande de renseignements (DDR) vise à obtenir de l'information détaillée auprès des fournisseurs. L'ASFC leur demande de répondre en détail aux questions ci-dessous, afin de savoir ce qu'ils peuvent fournir comme types de bâtons légers et la disponibilité de leurs produits.

La présente DDR ne constitue pas un engagement à l'égard d'achats ou de contrats futurs.

1. Introduction

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) souhaite savoir si elle peut obtenir les biens décrits dans le présent document et si ceux-ci sont disponibles.

Objectifs de la DDR :

1. Recueillir de l'information sur l'état de préparation du marché et sur la capacité de l'industrie à fournir des bâtons légers au personnel de l'ASFC en service;
2. Demander aux fournisseurs d'expliquer en quoi leurs produits répondent aux besoins exprimés dans la liste de questions, et leur demander de fournir des renseignements détaillés sur leurs produits;
3. Recevoir les réponses des fournisseurs au sujet de leurs produits, comme cela est indiqué au point 8 ci-dessous (Présentation des réponses).

L'ASFC a l'intention d'utiliser les commentaires obtenus afin de déterminer si elle doit ou non acquérir, livrer et gérer ces biens et de quelle manière elle doit le faire, et, dans l'affirmative, consolider sa méthode d'approvisionnement.

Le but de la présente DDR est de déterminer les types de produits qui existent dans l'industrie et leurs fonctions.

2. Nature et format des réponses attendues

La présente n'est pas un appel d'offres. Elle ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs éventuels des biens ou des services décrits dans cette DDR ne doivent pas réserver de stocks ou d'installations, ni affecter des ressources en fonction des renseignements qui y sont présentés. Cette DDR ne donnera pas lieu non plus à l'établissement d'une liste de fournisseurs. Par conséquent, le fait qu'un fournisseur éventuel réponde ou non à cette DDR ne l'empêchera pas de participer à tout processus d'acquisition ultérieur. La présente DDR n'entraînera d'ailleurs pas nécessairement l'achat de l'un ou de l'autre des biens et des services qui y sont décrits. Elle vise uniquement à recueillir les commentaires de l'industrie sur les points qui y sont abordés.

3. Coût des réponses

Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées pour répondre à la présente DDR.



4. Traitement des réponses

- (a) **Utilisation des réponses** : Les réponses ne seront pas évaluées officiellement. Cependant, le Canada peut se servir des réponses reçues pour élaborer ou modifier les stratégies d'approvisionnement ou toute information contenue dans la présente DDR. Le Canada examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DDR et pourrait examiner celles reçues après cette date, s'il le juge opportun.
- (b) **Équipe d'examen** : Une équipe d'examen constituée de représentants de l'ASFC examinera les réponses. Le Canada se réserve le droit de faire appel à des experts-conseils indépendants, ou à des employés du gouvernement, s'il le juge nécessaire, pour évaluer une réponse. Les réponses ne seront pas nécessairement toutes examinées par l'ensemble des membres de l'équipe d'examen.
- (c) **Confidentialité** : Les répondants doivent indiquer les parties de leur réponse qu'ils jugent de nature exclusive ou confidentielle. Le Canada traitera les réponses conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.
- (d) **Activité de suivi** : Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec les répondants pour leur poser des questions supplémentaires ou leur demander des précisions quant à un aspect ou à un autre d'une réponse. Le Canada pourra également publier d'autres DDR dans le cadre du présent projet.

5. Contenu de la DDR

Les documents compris dans la DDR demeurent évolutifs. Les répondants ne doivent pas supposer que de nouvelles clauses ou exigences ne seront pas ajoutées à toute demande de soumissions que le Canada publiera ultérieurement. Il se peut également que des clauses ou des exigences soient supprimées ou modifiées.

Format des réponses

- (a) **Page couverture** : Si la réponse comporte plusieurs documents, les répondants sont priés d'indiquer sur la page couverture de chaque document le titre de la réponse, le numéro de la demande, le numéro du document et leur nom officiel complet.
- (b) **Page titre** : La page suivant la page couverture de chaque document de la réponse doit être la page titre. Celle-ci doit comporter les éléments suivants :
 - i. le titre de la réponse du répondant et le numéro du document;
 - ii. le nom et l'adresse du répondant;
 - iii. le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne-ressource du répondant;
 - iv. la date;
 - v. le numéro de la DDR.
- (c) **Système de numérotation** : Les répondants sont priés d'utiliser dans leur réponse un système de numérotation correspondant à celui de la présente DDR.



Toute référence à des documents descriptifs, à des manuels techniques et à des brochures accompagnant la réponse devrait respecter ce système.

6. Nombre de copies : Le Canada demande aux répondants de transmettre leur réponse dans un document PDF non protégé (c.-à-d. sans mot de passe) qu'ils enverront par courriel à l'adresse indiquée à la section « Demande de renseignements » si la taille du document est inférieure à 6 Mo. Si la taille du document est supérieure, la réponse devrait être divisée et envoyée dans des courriels distincts. Chaque courriel doit indiquer les mêmes renseignements de couverture et la mention « Partie 1 de X » pour préciser le nombre de courriels distincts de la réponse à la DDR.

7. Demandes de renseignements

Comme il ne s'agit pas d'un appel d'offres, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit aux demandes et ne distribuera pas forcément les réponses à tous les répondants. Les demandes de renseignements doivent être envoyées au plus tard le **8 décembre 2020** à l'adresse suivante :

[CBSA-ASFC Solicitations-Demandes de soumissions@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca)

Autorité contractante :

Catherine St. Louis
Agente principale des acquisitions et des marchés
Téléphone : 343-571-4239
Courriel : **[CBSA-ASFC Solicitations-Demandes de soumissions@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca)**

8. Présentation des réponses

Délai de présentation des réponses et adresse d'expédition : Les organisations qui souhaitent fournir une réponse doivent transmettre celle-ci à l'autorité contractante indiquée ci-dessus au plus tard le **8 décembre 2020**.

Responsabilité en ce qui a trait à la réception des réponses dans les délais prescrits : Chaque répondant doit s'assurer que sa réponse est livrée à la bonne adresse et qu'elle est reçue dans les délais prescrits.

Identification de la réponse : Chaque répondant devrait s'assurer que son nom, son adresse de retour, son adresse de courriel, le numéro d'appel d'offres et la date de clôture sont clairement inscrits à l'extérieur de sa réponse.

Retour des réponses : Les réponses à la présente DDR ne seront pas renvoyées à leurs expéditeurs.



PARTIE II : QUESTIONS DESTINÉES À L'INDUSTRIE

L'ASFC cherche à obtenir des réponses de l'industrie aux questions ci-dessous. Si une question ne s'applique pas à votre solution, veuillez préciser pour quelle raison.

L'ASFC demande aux fournisseurs de donner l'information ci-dessous :

Profil de l'entreprise

L'entreprise qui répond à la présente DDR doit fournir les renseignements suivants :

1. son nom, son adresse, son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur et son adresse électronique;
2. le nom de sa personne-ressource et son numéro de téléphone;
3. des renseignements généraux (emplacement de la société mère; coordonnées du représentant de l'entreprise et du distributeur au Canada, le cas échéant; type de produits vendus et adresse du site Web);
4. depuis combien de temps elle est dans le domaine des bâtons légers;
5. ses liens avec le fournisseur/fabricant de bâtons légers.

Tableau 1 – Questions générales

N°	QUESTION de l'ASFC	RÉPONSE DU FOURNISSEUR
1.	Donnez un aperçu des caractéristiques de votre produit et remplissez la fiche technique à l'annexe B.	
2.	Veuillez identifier les clients qui utilisent actuellement votre (vos) produit(s) dans le milieu de l'application de la loi.	

Tableau 2 – Questions relatives aux fonctionnalités et aux caractéristiques

N°	QUESTION de l'ASFC	RÉPONSE DU FOURNISSEUR
3.	Quelles sont les spécifications techniques du bâton léger, notamment ses matériaux, son poids, ses dimensions (en positions déployée et escamotée), et son fonctionnement?	
4.	Quelles méthodes d'essai ont été utilisées pour déterminer la résistance à la traction, la limite d'allongement et la dureté du centre du bâton? Veuillez inclure dans votre réponse une copie des essais les plus récents et indiquer la méthode employée.	



5.	Peut-on graver un numéro de série sur le bâtons?	
6.	Si oui, quel type d'appareil est utilisé pour graver le numéro de série?	
7.	Quelle police de caractère est utilisée pour graver le numéro de série?	
8.	Peut-on demander une police de caractère en particulier?	
9.	Un système de frein est-il utilisé sur le filetage machine pour attacher la pointe au manche final? Si oui, indiquez la marque du produit utilisé.	
10.	Le bâton léger équivaldrait-il à un bâton de poids standard dans un essai de la force de verrouillage ou de la force latérale quand il est complètement déployé?	
11.	Le bâton léger sert-il uniquement aux formations ou si il peut convenir en service aussi?	
12.	Veuillez fournir dans votre réponse un tableau décrivant les différences entre le bâton léger et le bâton standard.	

Autres suggestions

Avez-vous des suggestions ou des préoccupations par rapport aux questions indiquées dans le présent document? Dans l'affirmative, veuillez énoncer vos suggestions et vos recommandations pour répondre à ces préoccupations.

Activité de suivi

À sa discrétion, l'ASFC peut communiquer avec des répondants pour leur demander de faire une démonstration de leur(s) produit(s). Dans ces cas-là, les répondants seront prévenus de l'heure, de la date et du lieu de la réunion (dans la région de la capitale nationale). L'emplacement et l'horaire exacts seront précisés dans l'invitation; aucune séance ne durera plus de quatre (4) heures.

La réunion avec le fournisseur portera sur les généralités des bâtons légers et des questions techniques précises, à la lumière des questions énumérées dans le présent document. À ce titre, il devrait y avoir des experts en la matière (EM) commerciaux et techniques dans ce domaine, ainsi que des membres du personnel de l'ASFC qui ont une vaste expérience générale et opérationnelle de l'utilisation de bâtons légers .

Les répondants doivent indiquer clairement les portions exclusives de leur réponse.



PARTIE III : ANNEXES

ANNEXE A – BÂTONS LÉGERS

Contexte

L'ASFC a découvert qu'il était nécessaire de munir les agents des services frontaliers (ASF) d'équipement léger pour alléger leur charge à la ceinture de service. Le bâton de défense fait partie des équipements portés à la ceinture.

Environnement actuel

Le bâton léger est une option relativement nouvelle pour les ASF. Comme il n'était pas disponible dans le passé, il faut recueillir de l'information à son sujet pour créer une description d'achat valable dans l'éventualité d'un processus concurrentiel.

Glossaire et acronymes

Terme ou acronyme	Définition
ASF	Agent des services frontaliers
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
DDR	Demande de renseignements
EM	Experts en la matière
GC	Gouvernement du Canada



ANNEXE B – FICHE TECHNIQUE DES BÂTONS LÉGERS

Remplir la fiche technique du produit. Pour chaque caractéristique, indiquer **SATISFAIT** ou **NON SATISFAIT** ou **S.O.** si cela ne s'applique pas, dans la colonne appropriée. Si on souhaite inclure des informations complémentaires, on peut ajouter une ligne. Une colonne des exigences minimales de l'ASFC a été incluse pour référence.

CARACTÉRISTIQUES	EXIGENCES MINIMALES DE L'ASFC	SATISFAIT/ NON SATISFAIT OU S.O.	INSÉRER LES SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT
CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES			
Dimension	Doit tenir dans le fourreau de service autorisé de l'ASFC (modèle 135 et modèle 35 de Safariland)		
Poids	Moins de 460 grammes		
Longueur	51 cm (plus ou moins 2,5 cm)		
CARACTÉRISTIQUES DE RENDEMENT			
	Fonctionne dans des conditions environnementales extrêmes		
	Escamotable		
	Doit se verrouiller en position étendue		
	Rétractable		
ENVIRONNEMENT DE L'UTILISATEUR			
	Destinée aux agents d'application de la loi en service.		
AUTRE :			
Garantie			